



COMMUNIQUE RADIO – PRESSE



Des informations parvenues au Maire de la Ville de Douala, font état de la volonté de certains commerçants d'organiser le 22 septembre prochain et les jours suivants, des manifestations à caractère politique dans les espaces publics marchands de la Ville.

Le Maire de la Ville rappelle à l'ensemble des commerçants et des usagers des espaces marchands que ces lieux sont réservés aux activités commerciales et ne sont pas appropriés pour des manifestations politiques. Ces dernières sont et demeurent interdites dans tous les espaces marchands de la Ville de Douala. Tout commerçant qui contreviendrait à cette disposition, s'expose à la fermeture provisoire ou définitive de sa boutique.

A la suite des services de maintien de l'ordre de l'Etat, la Ville de Douala prendra des mesures complémentaires visant à assurer la sécurité des hommes et des biens dans tout le territoire urbain.

Le Maire de la Ville invite par conséquent les commerçants installés dans les espaces publics marchands et plus généralement toutes les populations de la Ville de Douala, à vaquer paisiblement à leurs occupations dans la journée du 22 septembre 2020, ainsi que les jours suivants.

Fait à Douala, le **18 SEPT 2020**

Le Maire de la Ville



Mr. Roger Mbassa Njine